

CHAPITRE I. RESPECT POUR LES PARTENAIRES.

Une relation de confiance pérenne se construit sur la base du respect mutuel et de la préservation des intérêts fondamentaux de chacun des partenaires. Aker Yards s'engage à rechercher une relation équilibrée avec chacun de ses fournisseurs.

1. Connaissance et reconnaissance des fournisseurs.

Le respect pour les fournisseurs se traduit concrètement par la connaissance précise et la prise en compte de leurs compétences, de leur expérience, de leurs attentes, de leurs contraintes, de leur logique et de leur organisation. La reconnaissance de leurs qualités exclut toute attitude de " donneur de leçons " de notre part et doit laisser la place à une analyse positive des différences, afin de déterminer ensemble les meilleures solutions.

2. Courtoisie à l'égard des représentants des fournisseurs.

La courtoisie n'est pas une qualité secondaire, ni une attitude à géométrie variable, mais une marque tangible de la considération envers nos interlocuteurs. Nous nous attachons à faire preuve de courtoisie à l'égard des représentants des fournisseurs, quels que soient leur fonction, leur niveau hiérarchique ou le poids de leur entreprise.

3. Pondération.

L'éthique et le professionnalisme nous engagent à être pondérés dans nos jugements et à faire preuve de retenue dans nos propos, dans l'entreprise ou à l'extérieur. Rester objectif implique de maîtriser ses impulsions et son affectivité, de travailler sur les faits et non sur les émotions ou sur des jugements a priori.

4. Attitude en cas d'erreur du fournisseur.

Lorsqu'un fournisseur commet une erreur, l'attitude constructive consiste à chercher avec lui une solution corrective et préventive.

CHAPITRE II. JUSTICE.

Le respect du droit et l'équité sont des conditions de l'établissement de relations commerciales et de partenariats solides. Aker Yards s'engage à promouvoir le respect de la loi, des règles et des contrats, ainsi que l'équité dans ses relations avec ses partenaires, notamment en matière de concurrence loyale et de confidentialité des informations.

5. Respect du droit et des conditions de travail.

Aker Yards considère le respect des droits de l'homme, des conventions internationales du travail (OIT) et du droit applicable sur le lieu de travail, sur l'ensemble de ses sites de production et sur ceux de ses fournisseurs, comme des conditions non négociables de toute collaboration. Le constat d'une infraction à l'un de ces principes par un fournisseur conduirait immédiatement à la remise en cause de sa collaboration avec Aker Yards.

6. Clarté et transparence des règles du jeu.

Une coopération profitable et efficace repose sur la clarté des objectifs de chacun, ainsi que des règles du jeu et des critères d'évaluation. Nous devons les communiquer de façon transparente pour assurer une égalité de traitement aux fournisseurs (ni discrimination, ni favoritisme). Une concurrence loyale permet de progresser et rend les décisions plus acceptables, même lorsqu'elles sont difficiles.

7. Respect des engagements.

Tout engagement pris par Aker Yards met en jeu sa réputation et sa crédibilité. Nous ne devons prendre que des engagements justifiés, nous devons les formaliser systématiquement pour éviter les ambiguïtés et devons les respecter rigoureusement.

8. Confidentialité des informations.

Les coopérations commerciales et techniques conduisent à un partage d'informations sensibles. Nous devons respecter scrupuleusement le secret professionnel et la confidentialité de ces informations techniques et commerciales.

9. Equité.

Nos positions, jugements ou décisions doivent être fondés, équitables et justes, de façon à pouvoir être argumentés et compris. Cette règle est particulièrement importante dans l'appréciation des litiges.

CHAPITRE III. RESPONSABILITÉ.

Etre responsable, c'est agir en connaissance de cause et être capable de "répondre de", c'est-à-dire d'argumenter ses décisions. Aker Yards s'engage à ne prendre que des décisions basées sur une connaissance précise des dossiers.

10. Décisions éclairées.

Nos décisions doivent être responsables, c'est-à-dire se fonder sur une connaissance aussi approfondie que possible des données de la situation et sur une anticipation de leurs conséquences prévisibles pour l'ensemble des parties prenantes.

11. Décisions fiables.

La confiance se construit dans la durée. Il est donc indispensable que chacun d'entre nous assume et garantisse dans le temps ses propres décisions, celles de ses collègues et celles de l'entreprise.

12. Décisions cohérentes et crédibles.

Il est important pour la crédibilité de l'entreprise que nous soyons cohérents collectivement dans les décisions, les positions et la communication. Pour préserver cette cohérence, nous devons transmettre aux fournisseurs des informations concertées, exactes, claires et sincères.

13. Clarté des périmètres de responsabilité.

Il n'y a de vraies responsabilités que dans un périmètre précis. Les partenaires doivent définir, communiquer et respecter leurs périmètres de responsabilité respectifs.

CHAPITRE IV. COURAGE.

L'application de la présente charte repose sur la volonté de mettre en œuvre les principes de façon résolue, individuellement et collectivement. Aker Yards s'engage à soutenir et à valoriser les comportements guidés par ces principes.

14. Création de valeur sur le long terme.

La pression économique, l'urgence ou la recherche de l'atteinte des objectifs peuvent conduire à privilégier le court terme dans les décisions. Nous cherchons toujours à prendre en considération la création de valeur globale sur le long terme au regard des intérêts à court terme.

15. Fermeté et transparence dans les décisions.

Les enjeux de nos décisions sont importants. Ceux qui portent ces décisions collectives doivent être capables de les soutenir avec fermeté, tout en ayant le courage de les expliquer de façon transparente.

16. Engagement pour le progrès.

L'innovation et la standardisation sont au cœur de la création de valeur. Ces actions impliquent que nous soyons capables de prendre des risques maîtrisés pour favoriser le progrès.

17. Ouverture d'esprit.

L'erreur peut être source de progrès, à condition d'avoir le courage de la reconnaître en regardant la réalité en face, de se remettre en question et de dialoguer de façon constructive.

CHAPITRE V. INTÉGRITÉ.

L'éthique dans les relations professionnelles est conditionnée par la l'intégrité et la constance de chacun. Aker Yards s'engage à ce que ses collaborateurs soient guidés dans leurs décisions par l'intérêt de l'entreprise et de ses clients en évitant soigneusement tout conflit d'intérêt.

18. Equilibre et pérennité.

Les relations commerciales peuvent être marquées par un rapport de force favorable à l'un des partenaires. L'équilibre et la pérennité recherchés dans les relations impliquent de ne pas abuser de ce type de position.

19. Conflits d'intérêts.

Nous devons toujours placer l'intérêt collectif et la politique de l'entreprise au-dessus des intérêts personnels. Toute situation susceptible de générer des conflits d'intérêts doit être signalée à la hiérarchie.

20. Discrétion.

Chaque collaborateur Aker Yards véhicule l'image de l'entreprise. Pour préserver cette image, une certaine réserve et discrétion doivent être observées, aussi bien en interne - en présence de clients ou de fournisseurs -, qu'en externe, notamment au cours des déplacements professionnels.

